



**DECLARATION PREALABLE
des élus FSU et CGT
au CTP de l'UPJV du 15 novembre 2011**

Monsieur le Président de l'UPJV,

Le 9 novembre vous avez convoqué le CTP, pour examiner le projet PRES UFECAP qui engagera l'avenir de l'UPJV avec des conséquences importantes sur le fonctionnement de notre université. L'ensemble des syndicats, FSU (SNASUB et SNESUP) CGT et UNSA, ont dénoncé cette précipitation et ont refusé de siéger à ce CTP.

Aujourd'hui 15 novembre 2011 nous sommes de nouveau convoqués avec le même ordre du jour.

L'examen du projet de statuts du PRES « Université Fédérale Européenne Champagne Ardennes Picardie » nous apparaît toujours précipité. Les enjeux et les conséquences de la création de ce PRES nécessitent une consultation et une concertation large des communautés universitaires (Champagne-Ardenne, Picardie). A l'UPJV nous considérons que le projet de PRES doit être présenté préalablement aux différents conseils de gestion et aux différents conseils d'équipes de recherche.

Les premières questions qui émanent de la création du PRES UFECAP et pour lesquelles nous n'avons aucune information sont les suivantes :

- Qu'en est-il du financement de cette nouvelle structure ?
- Qu'en est-il de l'avenir des deux universités sachant que les Ecoles Doctorales et les masters seront directement rattachés au PRES ?
- Qu'en est-il de l'avenir des équipes de recherche sachant que les écoles doctorales et les masters sont rattachés à des laboratoires existants ?
- Qu'en est-il de la mutualisation des services et de ses effets directs sur les emplois (AENES, Bibliothèques, ITRF, Enseignants chercheurs et associés, titulaires et non titulaires...) et sur l'organisation du travail (mobilité, précarité...) ?
- Qu'en est-il de la mutualisation des formations et ses effets attendus comme la suppression des matières à faible effectif ou jugées « non rentables »?

D'autre part, les élections au C.T. s'étant déroulées le 20 octobre dernier et ses membres étant élus, c'est devant cette instance que doit être examiné ce projet de PRES et non pas devant un CTP devenu obsolète.

C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui de ne pas soumettre le projet de statuts devant cette séance du CTP.

Si ce point d'ordre du jour est maintenu, nous appelons l'ensemble de la représentation syndicale à quitter la séance.

Fait à Amiens le 15 novembre 2011.

Copie transmise au Ministre de l'Enseignement Supérieur, au Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités, au Président de la Région Picardie, au Président de l'AERES, et au Président de l'URCA.

**L'ordre du jour du CTP a été maintenu par le Président.
Les 7 élus CGT et FSU de la représentation syndicale ont quitté
la séance. Seuls les 3 élus de l'UNSA ont décidé de siéger avec
l'Administration.**